



Organisation
internationale
du Travail

DOCUMENTATION DES EXPERIENCES SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS L'ORPAILLAGE AU BURKINA FASO ET AU NIGER

RAPPORT DE SYNTHÈSE

**Programme
international
pour l'abolition
du travail des
enfants
(IPEC)**

Février 2010

Table des matières

Résumé exécutif	iii
Sigles et abréviations.....	vi
Introduction	7
1. Objectifs et méthodologie de l'étude.....	8
1.1 Objectifs.....	8
1.2 Méthodologie.....	8
1.2.1 <i>Revue documentaire</i>	9
1.2.2 <i>Entretiens avec les différentes parties prenantes</i>	9
1.2.3 <i>Difficultés rencontrées</i>	10
2. Description du projet BIT/IPEC/Mines.....	10
2.1 Justification et historique du projet.....	10
2.1.1 <i>Contexte du projet</i>	10
2.1.2 <i>Conditions de vie des enfants travaillant dans les mines</i>	11
2.2 Objectifs et principales stratégies du projet.....	12
2.2.1 <i>Objectifs du projet</i>	12
2.2.2 <i>Stratégies du projet</i>	13
2.3 Composantes du projet	14
2.4 Cadre institutionnel de la mise en œuvre du projet	14
2.4.1 <i>Equipe de coordination du projet</i>	14
2.4.2 <i>Agences d'exécution</i>	14
2.4.3 <i>Autres partenaires institutionnels</i>	16
2.5 Chronologie de la mise en œuvre du projet	16
3. Réalisations du projet BIT/IPEC/Mines	17
3.1 Activités réalisées au niveau central.....	17
3.2 Activités réalisées au niveau local.....	18
4. Bonnes pratiques du projet BIT/IPEC/Mines.....	20
4.1 Approche holistique impliquant plusieurs acteurs institutionnels	20
4.2 Recours à des organisations (notamment des ONGs) déjà implantées dans les zones d'intervention du projet	22
4.3 Sensibilisation et mobilisation communautaire	23
4.4 Mise en place d'activités génératrices de revenus (AGR) adaptées au contexte local	25
4.5 Investissement dans l'institution scolaire	26
5. Difficultés/contraintes et questions émergentes	28
5.1 Difficultés/contraintes.....	28
5.1.1 <i>Du point de vue de l'équipe du projet</i>	28
5.1.2 <i>Du point de vue des agences d'exécution</i>	28
5.1.3 <i>Du point de vue des partenaires</i>	28
5.2 Questions émergentes ou besoins nouveaux.....	28
6. Conditions de pérennisation des acquis du projet	29
6.1 Aspects institutionnels.....	29
6.2 Mobilisation et adhésion des communautés	29
6.3 Fonctionnement des infrastructures sociales	30
Conclusion et recommandations	31
Bibliographie.....	33
Annexes	36

Résumé exécutif

Le Projet BIT/IPEC/Mines Afrique de l'Ouest a été initié en Mai 2006. Il intervient au Burkina Faso et au Niger, mais également au Mali (pays associé). L'objectif du Projet était de « *contribuer à la prévention et à l'élimination du travail des enfants dans l'orpaillage en Afrique de l'Ouest* ». Le Projet s'inscrit en droite ligne de des Stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Les activités du Projet sont essentiellement déployées à travers des interventions directes et des programmes d'action initiés par les agences partenaires publiques (différents ministères concernés notamment), les compagnies minières concernées, les syndicats des travailleurs et les organisations des employeurs, les ONGs internationales et locales et les organisations communautaires locales.

Le projet BIT/IPEC/Mines au Burkina Faso avec pour zones d'intervention le site de Gorol Kadgé dans la province du Séno (Région du Sahel) et celui de Ziniguima dans la province du Bam (Région du Centre Nord) au Burkina Faso et les sites de Komabangou et M'Banga dans la zone transfrontalière du Liptako-Gourma. Pour la mise en œuvre du projet, recourt a été fait à plusieurs agences. Ces agences interviennent toutes dans le domaine de l'enfance. Le projet BIT/IPEC/Mines, dans sa mise en œuvre, a bénéficié de la collaboration de partenaires institutionnels. Pour le financement des programmes d'action des agences d'exécution, l'exigence de stratégies relatives à la sensibilisation et formation (mobilisation sociale), au renforcement des capacités et à l'action directe à l'endroit des bénéficiaires des programmes d'action (enfants ou parents) était demandé par le BIT.

Au terme du projet, le BIT/IPEC/Mines a envisagé une étude sur la documentation des expériences sur le travail des enfants dans l'orpaillage au burkina faso et au niger. L'étude visait spécifiquement à :

- i) examiner les expériences menées, le niveau d'exécution des activités, les stratégies mises en œuvre, les contraintes de leur réalisation, les meilleures pratiques ;
- ii) analyser les performances institutionnelles et techniques des agences d'exécution en lien avec le transfert des compétences et leurs capacités à soutenir ou à faire soutenir durablement les modèles d'intervention expérimentés par le projet ;
- iii) proposer des axes des futures interventions contre le travail des enfants dans l'orpaillage dans la sous région.

Plusieurs activités ont été réalisées durant la mise en œuvre du projet. Des activités de renforcement des capacités ont été réalisées à l'endroit des acteurs au niveau central. Au niveau local, en plus de certaines formations, il y a eu les actions menées à l'endroit des bénéficiaires du projet. Au niveau communautaire, il y a eu les activités de mobilisation sociale à travers les théâtres forum sur les droits de l'enfant et les pires formes de travail des enfants. Des activités de scolarisation et d'appui aux parents à travers les activités génératrices de revenus pour lutter contre la pauvreté (condition indispensable pour la pérennisation des actions menées) ont aussi été entreprises et des cadres de concertation ainsi que des associations ont été créés (CLOSTEB, COGES, COCILEC ? etc.). L'intervention a permis le retrait des enfants des mines d'or. Au Niger plus de 3.000 ménages directement ou indirectement, avec près de 2.000 enfants travaillant dans les mines ont touché.

Dans la mise en œuvre des activités, la spécificité des groupes a été prise en compte. Ainsi, des activités ont été définies pour les enfants orpailleurs, les parents, les leaders d'opinion et

les employeurs d'enfants orpailleurs. Cinq (5) éléments ressortent comme des bonnes pratiques du point de vue des différents acteurs du projet BIT/IPEC/Mines :

- Approche holistique impliquant plusieurs acteurs institutionnels
- Recours à des organisations (notamment des ONGs) déjà implantées dans les zones d'intervention du projet
- Sensibilisation et mobilisation communautaire
- Mise en place d'activités génératrices de revenus (AGR) adaptées au contexte local
- Investissement dans l'institution scolaire.

Des difficultés et des contraintes ont été rencontrées par les différents acteurs. Du point de vue de l'équipe du projet ce sont :

- Le niveau des infrastructures scolaires très faible au départ
- Les moyens logistiques et humains très limités
- La durée du projet
- Le dysfonctionnement du cadre de concertation des acteurs

Du point de vue des agences d'exécution, il y a :

- Le retard dans la signature de la convention
- La lenteur dans le déblocage des fonds
- L'inadéquation entre ressources et besoins exprimés
- Le manque de formation aux procédures administratives et financières du BIT
- La logistique limitée
- La chute du taux de change du dollar US
- Saison hivernale.

Du point de vue des partenaires, on retient :

- La durée du projet
- La faible implication de certains partenaires au niveau central
- La faible application des textes juridiques
- La faible dotation des ressources publiques
- Une utilisation partielle du dispositif de collecte et de diffusion des données, notamment en matière de suivi des bénéficiaires (Direct beneficiary monitoring and reporting-DBMR) et d'observation et de suivi du travail des enfants (SOSTE/CLMS).

Quant aux questions émergentes ou besoins nouveaux, quelques uns ont été identifiés :

- Envisager un programme de constructions scolaires
- Assurer le fonctionnement d'une cantine scolaire
- Investir davantage dans la santé
- Prévoir un programme d'activités spécifiques pour les adolescentes mères
- Diversifier les AGR, notamment pour les jeunes.

Pour les conditions de pérennisation des acquis du projet, il ressort qu'au regard de la lourdeur de fonctionnement du comité directeur national, la création d'une cellule plus réduite serait plus appropriée, à l'instar du Sous-comité Mines et Industries extractives au Niger ou autres comités techniques aviseurs. Cette cellule pourrait être spécifique au travail des enfants dans les mines. La mise en place des Clubs de jeunes orpailleurs et des Comités Locaux d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants reste un acquis. La création des groupements offre aux populations un cadre de travail et de production, et permet par conséquent le

maintien des parents hors des mines et par conséquent les enfants. L'existence de toutes ces structures offre une opportunité de continuité des actions de lutte contre le travail des enfants dans les mines. La consolidation des acquis du projet à travers le suivi des actions et la poursuite du financement des activités entamées à travers la mise en œuvre d'une seconde phase IPEC est vivement recommandée au regard du manque ou de l'insuffisance des ressources des pays.

Sigles et abréviations

ADC/PDE	Association pour le Développement Communautaire et la promotion des Droits de l'Enfant
AEJTB	Association des Enfants et Jeunes Travailleurs du Burkina
AGR	Activités génératrices de revenus
APRODEB	Action pour la promotion des droits de l'enfant au Burkina Faso
BIT	Bureau International du Travail
CDN	Comité Directeur National
CLMS	Child Labour Monitoring System
CLOSTEB	Comité Local d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants du Burkina
COBUFADE	Coalition au Burkina Faso pour les Droits de l'Enfant
DAMSE	Direction de l'Allocation des Moyens Spécifiques aux Ecoles
DBMR	Direct Beneficiary Monitoring and Reporting System
ENTE-BF	Enquête Nationale sur le Travail des Enfants au Burkina Faso
IPEC	Programme international pour l'élimination du travail des enfants
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
MEBA	Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAM	Programme alimentaire mondial
PDDEB	Plan Décennal de Développement de l'Education de Base
SOSTE	Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants
TBS	Taux Brut de Scolarisation
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine/Syndrome d'immunodéficience acquise

Introduction

Bien que le « travail des enfants » soit un phénomène universel, c'est particulièrement dans les pays du Sud (Afrique, Amérique latine et Asie) où l'on compte les pays les plus pauvres de la planète, que le phénomène est prépondérant (BIT, Rapport Global sur le travail des enfants, 2006 ; Unicef, 1997 ; Brisset, 2000). Face à cette situation, la mobilisation internationale ne fait que s'agrandir. En effet, comme le rappelle M. Bonnet (1996 : 251) « la grande nouveauté, dans le domaine du travail des enfants, est l'émergence d'une lutte pour supprimer le phénomène, lutte de plus en plus organisée et méthodique, avec des moyens puissants et une mobilisation d'acteurs plus nombreux et variés », comme en témoignent les nombreux instruments juridiques élaborés au niveau international. Parmi ceux-ci, la Convention n° 138 de l'OIT de 1973 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, la ratification par 187 États de la Convention de 1989 relative aux droits de l'enfant, le lancement en 1991 du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), et la Convention sur les « pires formes du travail des enfants » adoptée en 1999. Dans la même lancée, le Burkina Faso¹ tout comme le Niger ont eu à ratifier les différentes conventions relatives au travail. Malgré ces instruments juridiques, le travail des enfants, y compris ses formes dangereuses, restent encore une réalité. Parmi les formes dangereuses du travail des enfants, figure le travail des enfants dans les exploitations minières, phénomène certes nouveau, mais qui serait en progression, notamment dans la région du Liptako-Gourma à cheval entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger.

C'est en vue de contribuer à l'éradication de ce fléau que le Projet BIT/IPEC/Mines Afrique de l'Ouest a été initié en Mai 2006 avec pour zones d'intervention les sites de Gorol Kadgé dans la province du Séno (Région du Sahel), de Ziniguima dans la province du Bam (Région du Centre Nord) au Burkina Faso et les sites de Komabangou et M'Banga dans la zone transfrontalière du Liptako-Gourma.

Pour éradiquer ce phénomène, le BIT/IPEC a signé un Mémoire d'Entente avec les Gouvernements des trois pays (au Niger en mars 2000, accord renouvelé en 2004 ; au Burkina Faso en février 1999, accord renouvelé en février 2005). La signature et le suivi de ces accords, l'adoption de plans nationaux et la mise en place de structures nationales de coordination de la lutte contre le travail des enfants et ses pires formes dénotent de l'engagement des pays ayant ratifié les Conventions N°138 et N°182 de l'OIT.

Toutefois, la mise en œuvre de ces conventions est rendue ardue par, entre autres, l'insuffisance de données substantielles et fiables, données devant permettre une meilleure compréhension de la situation du travail des enfants et une intervention appropriée en faveur des groupes cibles. Ainsi, ces dernières années, le Projet « Prévention et élimination du travail

1 La Convention N°5 définissant l'âge minimum pour les enfants qui leur permet d'entreprendre des tâches industrielles (1919) ;

La Convention N°33 relative à l'âge minimum pour entreprendre des tâches non industrielles ;

La Convention N°10 sur l'âge minimum dans l'agriculture de 1921 ;

La Convention N°60 sur l'âge minimum dans l'industrie, révisée en 1937 ;

La Convention N°123 sur l'âge minimum dans les tâches souterraines de 1965 ;

L'adoption de la charte de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) sur les droits des enfants de 1989 ;

La Convention N°138 sur l'âge minimum pour l'emploi (ratifié en 1999) ;

La Convention N°182 concernant les pires formes du travail des enfants (ratifiée en 2001).

des enfants dans l'orpaillage en Afrique de l'Ouest – BIT/IPEC Mines » s'est attelé, dans le cadre de ses missions, à :

- i) *réduire la vulnérabilité des enfants et des jeunes des zones focales en les exposant moins à une exploitation par le travail ; ii) renforcer la sécurité économique et la stabilité des familles des zones focales;*
- ii) *renforcer la cohésion communautaire dans les zones focales par l'organisation des mineurs en coopératives et autres;*
- iii) *amener les politiques et les structures nationales des pays d'intervention à soutenir les actions engagées localement ;*
- iv) *élaborer et répliquer un modèle réaliste pour l'élimination de manière durable du travail des enfants dans les mines.*

Au terme du projet au Burkina Faso et au Niger, un examen des performances générales, des réalisations en rapport avec les objectifs qui étaient fixés, des leçons apprises, des bonnes pratiques, des conditions de durabilité des acquis, en vue d'une capitalisation pour d'autres projets similaires futurs a été réalisé dans chaque pays. Le présent rapport qui est une synthèse des rapports pays structuré en 7 principales sections comme suit :

1. Objectifs et méthodologie de l'étude
2. Description du projet BIT/IPEC/Mines
3. Revue de la littérature sur le travail des enfants
4. Réalisations du projet BIT/IPEC/Mines
5. Bonnes pratiques du projet BIT/IPEC/Mines
6. Difficultés/contraintes et questions émergentes
7. Conditions de pérennisation des acquis du projet

1. Objectifs et méthodologie de l'étude

1.1 Objectifs

Cette synthèse vise à contribuer à une meilleure connaissance du travail des enfants dans l'orpaillage par la documentation et la capitalisation des résultats et expériences, les leçons apprises et les bonnes pratiques du Projet au Burkina Faso et au Niger. Il s'agissait plus spécifiquement :

- D'examiner les expériences menées, le niveau d'exécution des activités, les stratégies mises en œuvre, les contraintes de leur réalisation, les meilleures pratiques;
- D'analyser les performances institutionnelles et techniques des agences d'exécution en lien avec le transfert des compétences et leurs capacités à soutenir ou à faire soutenir durablement les modèles d'intervention expérimentés par le projet ;
- De proposer des axes des futures interventions contre le travail des enfants dans l'orpaillage dans la sous région.

1.2 Méthodologie

La méthodologie adoptée pour l'étude découle des objectifs et attentes tels que spécifiés dans les termes de référence. La revue documentaire, les outils de collecte ont été élaborés en vue de collecter l'information auprès des différentes parties prenantes du projet.

1.2.1 Revue documentaire

La revue documentaire a porté sur un ensemble de documents relatifs au projet, notamment :

- Les rapports des études sur la capitalisation
- Le document de projet (Prodoc) ;
- Le rapport périodique d'activités de l'équipe du projet (Juin 2009) ;
- La fiche technique du projet (Equipe du Niger).

1.2.2 Entretiens avec les différentes parties prenantes

a) Personnes et structures rencontrées

Au Burkina Faso, les entretiens au niveau central se sont déroulés du 1^{er} au 24 juillet et la collecte des données dans les zones d'intervention a eu lieu du 27 juillet au 1^{er} août. Exceptées la COBUFADE (première agence d'exécution avant l'intervention de ADC/PDE dans le Centre Nord), la Direction des Exploitations Minières à Petites Echelle (DEMPEC) du Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie et le Groupement Professionnel des Miniers du Burkina (GPMB), toutes les populations cibles telles que spécifiées dans les TDR (cf. annexe 3) ont été touchées (cf. liste en annexe 1).

Tableau 1 : Nombre d'entretiens réalisés au cours de l'étude

Population cible	Nombre d'entretiens	
	Niveau central	
- Equipe du projet	1	
- Agences d'exécution	2	
- Autres projets BIT/IPEC	2	
- Partenaires	3	
- Organisations internationales	1	
	Niveau local	
	Centre Nord	Sahel
- Agences d'exécution	2	1
- Mairies	1	1
- Parents/employeurs	2	2
- Leaders d'opinion	2	7
- Responsables de l'éducation	2	1
- Responsables de la santé	1	2
- Garçons (Focus group)	2	2
- Filles (Focus group)	2	2

Au Niger, l'étude s'est déroulée à Niamey et sur le terrain (sites de Komabangou et M'Banga, communes de Kokorou, Namaro et Dargol, Département de Téra et Région de Tillabéri). Un total de 10% des cibles potentielles (200 ménages directs et 100 indirects) a été enquêté sur les sites d'orpillage. Toutes les agences d'exécution ont été concernées par les enquêtes. Quatre groupements féminins ont également été concernés. Le Préfet (représenté par le SG de ladite préfecture, les services techniques (développement communautaire, promotion de la femme et de l'enfant, l'inspection du premier degré) sont les principaux services contactés par la mission au niveau de Téra.

b) Outils de collecte

Des guides d'entretien et des questionnaires ont été élaborés en fonction des différentes populations cibles (cf. annexe 2). Neuf (09) guides d'entretien ont été développés au Burkina Faso et cinq (05) questionnaires au Niger.

1.2.3 Difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées se situent à trois niveaux :

- Difficulté d'ordre administratif et financier liée au retard dans la mise à disposition des fonds pour l'étude ;
- Difficulté liée à la disponibilité de certains acteurs au niveau central (malgré toutes les relances, nous n'avons pas pu rencontrer trois acteurs) ;
- Enfin, difficulté d'acquérir certains documents, notamment les rapports de certaines études.

L'extension de la période d'activités du projet a toutefois permis de pallier la plupart des contraintes notées ci-dessus.

2. Description du projet BIT/IPEC/Mines

2.1 Justification et historique du projet

2.1.1 Contexte du projet

Le Burkina Faso et le Niger sont deux pays africains situés dans la *bande soudano-sahélienne* en référence à leur climat et à leur végétation. De très faibles potentialités agricoles (basse pluviométrie, sols peu fertiles, enclavement), caractérisent cette région qui demeure l'une des moins développées de l'Afrique. Suivant l'Indice de Développement Humain, une majorité des pays qui s'y trouvent sont parmi les derniers du classement. C'est aussi dans ces pays que l'on rencontre les plus faibles taux de scolarisation. Les statistiques scolaires issues des ministères chargés de l'enseignement de base donnent pour l'année scolaire 2005-2006, un taux brut de scolarisation (TBS) de 61 % pour le Burkina Faso et pour le Niger. L'accroissement des taux de scolarisation, notamment la réduction des inégalités, ainsi que l'amélioration de la qualité de l'école, demeurent les principaux objectifs des politiques éducatives, à savoir le Plan Décennal de Développement de l'Enseignement de Base (PDDEB) au Burkina Faso et le Plan Décennal de Développement de l'Education (PDDE) au Niger. La progression actuelle du travail des enfants devient inquiétante car elle peut compromettre la scolarisation des enfants. Même si certains enfants peuvent à la fois fréquenter l'école tout en travaillant (Siddiqi et Patrinos, 1997 ; Rizzini et al. 1998), le travail des enfants peut influencer négativement sur leur parcours scolaire (Moser, 1996 ; Marcoux *et al.*, 2002). Dans de tels contextes, les défis en matière de développement, notamment en ce qui concerne la promotion des droits de l'enfant, demeurent énormes.

2.1.2 Conditions de vie des enfants travaillant dans les mines

a) Tâches dans les mines

Les enfants sont engagés dans presque tous les aspects de l'opération d'orpaillage ; la casse de rocher et le transport, le lavage, le concassage et le tamisage. La plupart des outils et des équipements qu'ils utilisent, sous terre, sont rudimentaires et exigent une puissance et une force considérables. En surface, les enfants entreprennent un travail physique dur dans des zones confinées, poussiéreuses et exposées au soleil. Une des activités les plus communes pour les enfants en surface est de concasser et de piler le minerai. Occasionnellement, les enfants aident au lavage, au mélange et à la concentration et c'est durant cette étape qu'ils peuvent être exposés au mercure. Dans les deux pays, les filles et les garçons d'âges différents sont engagés dans le transport, le concassage, le lavage et les activités de traitement diverses.

b) Conditions de travail

Bien qu'on attende que les enfants fassent le même travail que les adultes, ceux qui sont payés en espèce reçoivent une paye moins conséquente. Le plus souvent la rémunération des enfants est une combinaison des paiements en nature (nourriture, abri et sécurité) et en espèce. D'autres ne sont pas payés mais travaillent simplement pour survivre et recevoir une subsistance minimale. Pour ceux qui sont payés, souvent le coût de la nourriture, des outils et des médicaments est déduit de leurs maigres gains et ils sont laissés virtuellement dépourvus et perdent parfois même leur patrimoine (terre ou animaux). Le travail régulier, à plein temps, commence entre les âges de 12 à 14 ans. Les enfants ont tendance à travailler la plupart du temps, bien qu'ils se reposent occasionnellement, un jour, à la fin de la semaine. Les heures de travail sont extrêmement variables et se situent dans la fourchette de 8 à 14 heures. Ainsi, ils travaillent presque toujours, au moins 6 à 8 heures par jour, quelquefois les enfants dorment sous terre dans les mines. Au Niger et au Burkina Faso, il y a diverses formes de relation d'emploi et de rémunération :

- Cas de ceux travaillant avec leurs parents fournissant simplement une main d'œuvre de plus pour partager la charge et ils ne reçoivent pas de compensation directement ;
- Cas de ceux travaillant pour un gérant/propriétaire de fosse pouvant être liés par une dette (à travers une avance sur des paiements de subsistance) et travaillant habituellement pour survivre avec une paye en nature et sans aucune rémunération formelle. Ces enfants sont souvent exploités et exemptés de bonus lorsqu'un minerai substantiel est découvert ;
- Cas de ces enfants «indépendants» qui offrent leurs services aux propriétaires de fosses et qui peuvent être payés directement. Par exemple, pour le concassage du minerai ils recevraient 1.000 Fcfa (2\$ US) pour 5 kg de gravier qui prendraient au moins 3 à 4 heures de pilonnage continu et ardu.

c) Santé des enfants travaillant dans les mines

Les conditions sur les sites sont telles que les jeunes enfants sont exposés aux infections et maladies causées par l'eau non potable et le système sanitaire de fortune. Cet état est davantage compliqué par la malnutrition, la dysenterie, la diarrhée, la malaria, la méningite, la rougeole, la tuberculose et les autres infections parasitaires et virales fréquentes sur la plupart des sites. En outre, les enfants-ouvriers sont exposés à une variété de risques sanitaires plus

grands. Certains de ces risques sont inévitables étant donné les normes de santé et de sécurité dans les fosses. Les conditions de travail engendrent de sérieux problèmes respiratoires (surtout la silicose), des maux de tête constants, des problèmes de vision et d'audition, de l'asthénie, de l'arthropathie, des blessures et maux dermatiques, musculaires et orthopédiques, mettant en danger en même temps leur santé mentale et physique. Des morts d'enfants sont aussi enregistrées malheureusement, et sont habituellement consécutives à des effondrements ou à l'asphyxie.

Les sites d'exploitations minières sont connus pour avoir peu d'égard pour les normes de conduite sociale. Pour les jeunes filles, surtout celles qui ne sont pas sous la protection de leurs familles ou qui ont été abandonnées par leurs tuteurs, elles doivent avoir recours à la prostitution et ont des grossesses précoces. De plus, elles rencontrent des problèmes à l'accouchement et sont menacées par une haute prévalence des IST et VIH/SIDA.

c) Education des enfants travaillant dans les mines

Dans les zones rurales, surtout dans les zones d'orpaillage éloignées, les infrastructures scolaires sont inaccessibles, inadéquates ou tout simplement inexistantes. Ce qui se traduit, par des taux de scolarisation et d'alphabétisation faibles. Des ONG ont tenté d'établir des infrastructures scolaires de base sur des sites, mais quelques-unes seulement sont soutenues, une fois que le support financier extérieur est terminé.

Le Niger et le Burkina Faso ont également des taux de réussite bas (par exemple, le taux d'achèvement du primaire au Burkina Faso est de 36 % en 2007-2008). Les ministères en charge de l'éducation dans chacun des deux pays, peuvent avoir des politiques crédibles mais manquent de ressources pour les mettre en application, surtout dans les zones rurales et éloignées. L'analphabétisme et le faible niveau d'éducation des adultes, dans l'orpaillage, ne semblent pas être un facteur déterminant le recours au travail des enfants dans les sites, parce que la plupart des parents, éduqués ou pas, expriment le regret de voir leurs enfants travailler dans des conditions dangereuses. Ces sites sont loin des conditions idéales dans lesquelles on peut assurer une bonne éducation aux enfants. Les enfants travailleurs grandissent ainsi dans un environnement social non sécurisé. Diverses politiques nationales et internationales ont été initiées pour éliminer ces pratiques dégradantes.

2.2 Objectifs et principales stratégies du projet

2.2.1 Objectifs du projet

L'objectif du Projet BIT/IPEC/Mines Afrique de l'Ouest est de « contribuer à la prévention et à l'élimination du travail des enfants dans l'orpaillage en Afrique de l'Ouest ». Le Projet intervient au Burkina Faso et au Niger, mais également au Mali (pays associé). Il vise plus spécifiquement à :

- réduire la vulnérabilité des enfants et des jeunes des zones focales en les exposant moins à une exploitation par le travail ;
- renforcer la sécurité économique et la stabilité des familles des zones focales;
- renforcer la cohésion communautaire dans les zones focales par l'organisation des orpailleurs/orpailleuses en coopératives, mutuelles et autres groupements de type associatifs;

- amener les politiques et les structures nationales des pays d'intervention à soutenir les actions engagées localement ;
- élaborer et répliquer un modèle réaliste pour l'élimination de manière durable du travail des enfants dans l'orpaillage.

2.2.2 Stratégies du projet

Le Projet s'inscrit en droite ligne des Stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Il soutient les actions engagées par les Gouvernements, en s'articulant autour d'un programme d'intervention centré sur l'enfant et intégré aux efforts de développement rural et local. Les activités du Projet sont essentiellement déployées à travers des interventions directes et des programmes d'action initiés par les agences partenaires publiques (différents ministères concernés notamment), les compagnies minières concernées, les syndicats des travailleurs et les organisations des employeurs, les ONGs internationales et locales, et les organisations communautaires locales. Elles consistent à :

- retirer les enfants des mines d'or artisanales du Niger et du Burkina Faso;
- mettre en place des dispositifs de prévention et de surveillance du travail des enfants ;
- appuyer les activités économiques des familles concernées;
- accompagner les communautés dans leurs efforts de mobilisation et de recherche d'une meilleure cohésion ;
- contribuer à l'intégration de la problématique du travail des enfants dans les politiques nationales et sectorielles ;
- renforcer les connaissances en matière de lutte contre le travail des enfants dans l'orpaillage et faciliter la réplification des modes d'intervention testés et validés dans les zones du Projet.

Le Projet intervient :

Au niveau des communautés, par :

- L'identification, la prévention, le retrait et la réhabilitation des enfants orpailleurs ou à risque, par l'éducation de base ou la formation professionnelle et l'apprentissage
- L'appui à la mise en place d'un système d'observation et suivi du travail des enfants dans l'orpaillage
- L'appui aux AGRs en vue d'augmenter les revenus des familles
- L'appui à la mobilisation communautaire

Au niveau national et sectoriel, par :

- Le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des agences d'exécution et des partenaires institutionnels
- Le plaidoyer pour l'intégration de la problématique du travail des enfants dans les politiques nationales et sectorielles
- L'appui à l'amélioration des connaissances de l'orpaillage dans les pays d'intervention

La démarche repose sur la participation des acteurs centraux et locaux et sur le faire-faire. Dans ce cadre, la mise en œuvre des composantes a été confiée à des opérateurs de la société civile (ONG) à travers des contrats de partenariat. Au sein du dispositif de projet, les autorités locales et coutumières ainsi que les organisations d'orpailleurs occupent une place

prépondérante. L'organisation et le renforcement des capacités des acteurs à tous les niveaux de structuration, sont les moyens qui renforcent la stratégie d'intervention du projet.

2.3 Composantes du projet

Le BIT a des stratégies que les programmes d'action soumis doivent contenir. Ce sont :

- Sensibilisation et formation (mobilisation sociale)
- Renforcement des capacités
- Actions directes en faveur des bénéficiaires du projet (enfants ou parents)

Comme indiqué plus haut, les facteurs qui attirent les enfants dans ce travail hasardeux et les y maintiennent, sont multiples et complexes. Cinq domaines d'actions sont identifiés :

- 1) Les enfants travailleurs et le besoin de les protéger des mines.
- 2) Les besoins et la sécurité financière de leurs familles et tuteurs.
- 3) Les besoins et le bien-être des communautés minières.
- 4) La nécessité de coordination des efforts, des décisions et expériences entre les différents organes de l'état à tous les niveaux.
- 5) Autres utilisateurs des données qui sont en dehors des zones cibles.

Les activités du Projet sont essentiellement déployées à travers des interventions directes et des programmes d'action initiés par les agences et partenaires publics (différents ministères), les compagnies minières, les syndicats des travailleurs, les organisations des employeurs, les ONGs (internationales, locales) et les organisations communautaires locales.

2.4 Cadre institutionnel de la mise en œuvre du projet

2.4.1 Equipe de coordination du projet

Le projet BIT/IPEC/Mines au Burkina Faso a été conduit par une coordonnatrice, sous la supervision du conseiller technique principal basé à Niamey au Niger, au Niger c'était une cellule de gestion.

2.4.2 Agences d'exécution

Dans sa mise en œuvre, le projet BIT/IPEC/Mines s'est appuyé sur plusieurs agences d'exécution, qui avaient l'avantage d'avoir pour thématique centrale, l'enfance et la jeunesse. Ils avaient aussi des objectifs propres à eux et des objectifs calqués sur les attentes du projet.

- L'Action pour la promotion des droits de l'enfant au Burkina Faso (APRODEB) est une ONG travaillant pour l'enfance et particulièrement pour la promotion des droits de l'enfant. Elle a son siège à Ouagadougou et est sous la responsabilité d'un directeur exécutif.
- L'association des Enfants et Jeunes Travailleurs du Burkina (AEJTB) est une coordination nationale qui regroupe 23 associations dans différentes villes du Burkina Faso. Elle est affiliée à un mouvement Africain des enfants et jeunes travailleurs. L'association a pour principe général d'améliorer les conditions de vie et de travail des enfants et jeunes du Burkina, en organisant des activités pour la promotion et la protection

des droits de l'enfant et des jeunes, de travailler avec les différentes structures existantes pour arriver à une synergie d'action pour la protection et l'amélioration des conditions de vie des enfants et jeunes. L'objectif de l'AEJTB est le retrait des enfants des deux sites d'or.

- L'Association pour le Développement Communautaire et la Promotion des Droits de l'Enfant (ADC/PDE) travaille dans le développement communautaire. C'est une agence d'exécution sur le site de Ziniguima. Elle dispose d'un bureau exécutif et chaque membre est un chargé du développement communautaire. Par site, deux membres de la structure sont chargés de mener les activités. L'objectif du projet était de retirer tous les enfants de l'orpaillage à Zinigma ainsi que dans les 5 villages satellites. L'ADC/PDE est plus spécialisée dans le domaine de la mobilisation communautaire.
- Au Niger, dix (10) ONG ont contribué à la mise en œuvre des activités du projet :
 - L'Association pour la Lutte contre le Travail des Enfants au Niger (ONG ALTEN) abrite trois programmes d'appui aux orpailleurs du site de M'Banga dans le département de Kollo.
 - L'ONG «Ecole Parrainage, Actions de Développement (EPAD)» est chargée de la mise en œuvre du programme intitulé «Appui à la lutte contre le travail des enfants par la mobilisation et l'organisation communautaire, l'insertion socioprofessionnelle de 100 enfants travailleurs et la formation de 100 membres de familles des enfants orpailleurs du site aurifère de M'Banga».
 - L'ONG Action-Education a réalisé un programme d'Appui à la lutte contre le travail de 1108 enfants âgés de 7 à 17 ans sur le site de Komabangou, à travers des actions de sensibilisation, de sport et d'exercice civique et politique.
 - L'ONG «Action en Faveur de l'Elimination du Travail des Enfants au Niger» (AFETEN) sur le site de Komabangou, a réalisé deux programmes conjoints².
 - L'ONG «Organisation pour la Prévention du Travail des Enfants au Niger» (ONG OPTEN-YARA) a mis en œuvre deux programmes au profit des enfants des orpailleurs du site de Komabangou.
 - L'ONG «Organisation Nigérienne pour le Développement à la base du Potentiel Humain» (ONDPH) a contribué à la création d'une mutuelle de santé sur le site aurifère de Komabangou.
 - L'ONG Action Contre le Travail des Enfants au Niger (ACTREN) a réalisé un mini PA se rapportant à une vidéo documentaire de 20mn. Cette vidéo concerne le travail des enfants employés sur les sites d'orpaillage de Komabangou et M'Banga.
 - L'Intersyndicale de Lutte contre le Travail des Enfants au Niger (ILCTEN) a réaliser un appui à l'organisation des orpailleurs et le renforcement de leurs capacités de lutte contre le travail des enfants sur les sites aurifères de Komabangou et de M'Banga (Niger).

² l'appui à la lutte contre le travail des enfants dans l'orpaillage par l'alphabétisation et la sensibilisation de 100 femmes orpailleuses et la réinsertion socioprofessionnelle de 100 filles âgées de 14 à 17 ans
l'appui à la lutte contre le travail de 200 enfants (filles et garçons), âgés de 14 à 17 ans exposés au travail dans l'orpaillage à Komabangou dans 10 villages satellites par l'alphabétisation en Français.

- L'ONG « Education pour un Développement Durable au Niger » (EDDN) a été mis en place à Komabangou et à M'Banga.
- La Fédération des Organisations Patronales du Niger (FOP Niger) avait assuré la sécurisation des écoles communautaires sur les sites aurifères et les villages satellites de Komabangou et de M'Banga.

Au plan des liens institutionnels des agences d'exécution avec le projet, il faut retenir que cela né de collaboration antérieure. En effet, presque toutes les agences ont eu à collaborer auparavant avec le BIT. Nombre de structures ont vu le jour grâce à cette collaboration.

2.4.3 Autres partenaires institutionnels

Le projet BIT/IPEC/Mines, dans sa mise en œuvre, a bénéficié de la collaboration de partenaires institutionnels que sont le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, le Ministère des Mines, le Ministère de l'Enseignement de Base, l'UNICEF, l'IPEC, l'IPEC/UTRENA et les associations des professionnels miniers.

2.5 Chronologie de la mise en œuvre du projet

Le chronogramme de travail sur les trois années du projet est donné par le tableau 2, issu du document de projet.

Tableau 2 : Chronogramme initial du projet

ACTIVITES PRINCIPALES	AN 1				AN 2				AN 3			
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Recrutement du personnel	X											
Planification opérationnelle et élaboration du plan de suivi du projet	X											
Réunion de planification multipartenaire et révision finale du SPIF	X											
Associations des Mineurs installées		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Programmes de sécurité économique familiale établis			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Programme d'éducation établi			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Suivi du travail des enfants établi			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Cadre politique								X	X	X	X	
Systématisation, publication et vulgarisation de modèles								X	X	X	X	X
Evaluation de mi-trimestre						X						
Evaluation finale												X

L'an 1 devait capitaliser assez rapidement sur les acquis des activités pilotes précédentes d'IPEC ainsi que les initiatives nouvelles à large échelle qui étaient en cours d'exécution. Cette première année devait également élaborer le système de suivi du projet. L'an 2 devait mettre l'accent sur le perfectionnement du système éducatif (retrait des enfants et leur scolarisation) ainsi que le développement du côté économique du programme, en commençant avec les améliorations minières. Enfin, à l'an 3 il était prévu de mettre l'accent sur l'analyse et le partage d'expérience.

Pour plusieurs raisons sur les quelles nous reviendront dans la suite (section 6), ce calendrier n'a pu être rigoureusement respecté.

3. Réalisations du projet BIT/IPEC/Mines

Au terme du projet, plusieurs activités ont été réalisées. Des activités de renforcement des capacités ont été réalisées à l'endroit des acteurs au niveau central. Au niveau local, en plus de certaines formations, il y a eu les actions menées à l'endroit des bénéficiaires du projet.

3.1 Activités réalisées au niveau central

Les activités de renforcement des capacités : plusieurs ateliers ont été organisés au niveau central et ont porté sur :

- La planification stratégique (Août 2006)
- La planification des activités du projet pour 2007 (Décembre 2006)
- La conception et la mise en place d'un SOSTE au Burkina Faso et de gestion de base de données (Octobre 2007)
- L'élaboration du plan d'action des Organisations d'employeurs (Décembre 2007)
- La formation et la sensibilisation des partenaires sur la santé et la sécurité au travail dans les mines
- Le renforcement des capacités des partenaires institutionnels et autres agences d'exécution du projet (Décembre 2006 et Avril 2008)
- Le renforcement des capacités des enquêteurs et des superviseurs de l'enquête de base sur le travail des enfants dans l'orpaillage en liaison avec le Bureau Burkinabé d'Etudes et d'Appui conseils (BBEA, mai 2008)
- La célébration de la Journée Mondiale contre le travail des enfants (éditions 2006, 2007, 2008 et 2009)
- L'atelier national de formation des formateurs sur le Travail des Enfants et l'éducation (Juin 2008)
- Les activités de mise en place de la Base de données ACCESS et d'initiation des personnels des agences d'exécution
- La formation des formateurs sur le Travail des Enfants et l'éducation (au niveau national en Juin 2008 et au niveau régional en 2009) ; Les activités de mise en place de la Base de données ACCESS et d'initiation des personnels des agences d'exécution
- La mobilisation des politiques et des structures nationales à soutenir et maintenir les activités locales de lutte contre le travail des enfants en créant les conditions pour une intégration de la problématique du travail des enfants dans le DSRP et pour la prise en compte de la question du travail des enfants dans le projet de document du Plan-cadre des Nations Unies (UNDAF) 2009-2013.
- La réalisation d'un documentaire –vidéo de 20 minutes sur le travail des enfants sur les sites d'orpaillage
- L'expérimentation pilote du Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants (SOSTEN) au Niger.

3.2 Activités réalisées au niveau local

Au niveau local, les activités ont été menées sur deux sites au Burkina Faso (*Garol Kadgè* et *Ziniguima*) et deux (02) au Niger (Komabangou et M'Banga).

Au Burkina Faso les activités menées sur les sites se résument :

- A l'identification des bénéficiaires
- Au retrait et à la scolarisation des enfants travailleurs ou à risque sur le site et dans les villages satellites
- A l'alphabétisation de nombreux enfants sur le site et dans les villages satellites
- A l'alphabétisation de 150 parents dont 90 mères et 60 pères. Ceux-ci ont ensuite bénéficié de formation en teinture et d'appui pour le petit commerce
- A la création de 10 groupements de 15 personnes chacun : deux groupements ont bénéficié de formation en teinture, 6 en embouche et 2 en petits commerce
- A la contribution à la formation professionnelle de 70 enfants dans 3 filières (saponification, menuiserie du bois, couture)
- A la formation de 88 jeunes, dont 58 garçons en embouche et 30 filles en teinture et savonnerie
- A la création d'un club de jeunes réunissant 30 jeunes pour le théâtre et un club de football équipé de 30 jeunes
- A la sensibilisation
- A la scolarisation de 330 enfants
- A l'aide à la mise en place des Clubs de jeunes pour les activités extra scolaires centrées sur la promotion du droit, l'art plastique, la culture et le sport
- A la contribution à la formation professionnelle de 70 enfants dans 3 filières (saponification, maraîcher culture et mécanique des deux roues)
- A la sensibilisation à travers des théâtres forums des enfants, des jeunes, des parents et des autorités sur la question du travail des enfants dans les mines
- A la réalisation d'une salle de classe démontable
- A la création de trois clubs (Club de Sport, Club d'Art, Club d'Environnement) de jeunes orpailleurs pour mener des activités d'animation et de sensibilisation des orpailleurs sur les droits de l'enfant et la lutte contre les pires formes de travail des enfants dans l'orpillage. Ces clubs ont été formés sur les pires formes de travail des enfants et équipés. Ainsi, 180 orpailleurs ont été touchés
- Les séances (30) de sensibilisations et formations sur les droits de l'enfant et les pires formes de travail des enfants
- La mise en place de groupements (12) de 15 membres dont 6 groupements de jeunes et 6 groupements des mères
- La dotation de chaque groupement en 10 moutons
- La formation des groupements en technique d'embouche.

Au Niger les activités menées sur les sites sont :

- L'appuis aux écoles de la zone d'intervention en équipements scolaires (tables bancs et nattes, tableaux, tenues scolaires et chaussures, fournitures scolaires)
- La construction de 19 classes en banco, le réaménagement et l'amélioration de classes en banco, la construction de deux classes en dur

- L'appui à la formation des clubs de sports (foot ball, volley balle), un club de théâtre, un club de chants et danses et d'un club des contes, légendes et dessins viennent renforcer le cadre de loisir des jeunes
- La formation en alphabétisation et sensibilisation sur les risques du travail des enfants dans les mines au profit de 100 femmes orpailleuses ;
- L'information et la sensibilisation de 96 jeunes filles travailleuses dans les mines et ménages sur le droit des enfants et les risques qu'ils encourent dans les mines ;
- La formation de 196 bénéficiaires du PA en vie associative et comptabilité/gestion et travail des enfants ;
- La formation et réinsertion socioéconomique de 96 jeunes filles sur la petite restauration, le tatouage au henné, la coiffure / tresse et les cosmétique ;
- La sensibilisation (03) des membres du COGES, des APE ET AME ;
- La sensibilisation (02) des leaders communautaires et des membres des familles des enfants bénéficiaires du projet à Komabangou et dans sept villages satellites au site d'orpillage ;
- Les ateliers (02) de formation des acteurs de l'éducation à Komabangou et dans sept villages satellites au site d'orpillage.
- La sensibilisation des parents des enfants orpailleurs et le collectif des enseignants sur la problématique du travail des enfants ;
- La formation des enseignants sur le droit des enfants ;
- La sensibilisation des familles et des enfants sur la problématique du travail ;
- L'alphabétisation et sensibilisation des membres des organisations communautaires sur le droit des enfants et les risques inhérents au travail dans l'orpillage
- Formation de 196 jeunes filles sur la petite restauration, la coiffure, les tresses et le tatouage au henné et la fabrication de cosmétiques
- Dotation de Micro crédit et formation à l'utilisation du crédit de 150 femmes.

Au niveau communautaire ce sont essentiellement les activités de scolarisation et d'appui aux parents à travers les activités génératrices de revenus pour lutter contre la pauvreté (condition indispensable pour la pérennisation des actions menées) qui ont été entreprises. Il y a eu aussi les activités de mobilisation à travers les théâtres forum (02) sur les droits de l'enfant et les pires formes de travail des enfants. Un Comité Local d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants du Burkina (CLOSTEB) a été mis sur place. De même qu'un comité de gestion de l'école qui a été formé pour faire le suivi des enfants. Des comités de vigilance de lutte contre le travail des enfants (un par site) ont été mis en place. Des comités départementaux ont également été mis en place à Kollo et Téra. Tous les comités ont reçu une formation sur le travail des enfants. Un Comité Villageois des activités de Loisirs et d'Education Civique (COVILEC), un gouvernement scolaire, un conseil des jeunes et quatre clubs de loisirs, un comité local de développement, deux (02) comités de vigilance de lutte contre le travail des enfants ont été mis en place. Une Mutuelle de santé des Orpailleurs de Komabangou a été créée.

b) Stratégies de mise en œuvre des activités

Dans la mise en œuvre des activités, la spécificité des groupes a été prise en compte. Ainsi, des activités ont été définies pour les enfants orpailleurs, les parents, les leaders d'opinion et les employeurs d'enfants orpailleurs. Pour la population cible des enfants orpailleurs la

prévention a ciblé les enfants de 4 et 5 ans et la formation les enfants âgés de 14 à 17 ans. Ces derniers sont retirés des sites et formés. Pour les parents et les leaders d'opinion, c'est la sensibilisation sur le travail des enfants dans les mines et la concertation pour une lutte efficace contre le fléau. Avec les employeurs d'enfants orpailleurs, une cellule de réflexion a été mise en place pour discuter des stratégies de lutte et de leur implication.

4. Bonnes pratiques du projet BIT/IPEC/Mines

Au regard de la conduite du projet dans les deux pays, les différentes parties prenantes ont relevé un certain nombre de bonnes pratiques. Celles-ci peuvent être regroupées en cinq (05) catégories (Tableau 3). Il s'agit de l'approche holistique ou globale adoptée par le projet (mentionnée par l'équipe du projet et les institutions partenaires), du recours à des organisations déjà implantées sur le terrain d'intervention (évoqué par l'équipe du projet et les agences d'exécution), de la sensibilisation et de la mobilisation communautaire (Équipe du projet et agences d'exécution), de la réalisation d'Activités Génératrices de Revenus (Équipe du projet, agences d'exécution et communauté) et de l'investissement dans l'institution scolaire (également évoqué par l'équipe du projet, les agences d'exécution et la communauté).

Tableau 3 : Synthèse des bonnes pratiques en fonction des acteurs

Bonnes pratiques	Equipe du projet	Agences d'exécution	Communauté	Institutions partenaires
Approche holistique du projet	X			X
Recours à des organisations implantées sur le terrain	X	X		
Sensibilisation et mobilisation communautaire	X	X		
Mise en place d'AGR	X	X	X	
Investissement dans l'institution scolaire	X	X	X	

Suivant le canevas de description des bonnes pratiques (Annexe), nous abordons de façon spécifique chacune de ces bonnes pratiques.

4.1 Approche holistique impliquant plusieurs acteurs institutionnels

4.1.1 Situation d'application

La question du travail des enfants concerne, à première vue, les acteurs ou les ministères en charge des mines et du travail. Cependant, le problème doit être posé dans un cadre plus large faisant intervenir aussi bien les autorités publiques que des Organisations de la société civile intervenant aussi bien dans le domaine du travail des enfants, de l'orpaillage que de l'éducation et de la santé. Là où interviennent plusieurs acteurs, la concertation s'impose pour une optimisation des résultats des actions.

4.1.2 Résultats auxquels mène la bonne pratique

La concertation entre les acteurs permet de bien établir les spécificités et domaines d'intervention de chaque partenaire. Elle conduit donc à une utilisation rationnelle et optimale

des ressources par la responsabilisation et la répartition efficiente des activités, permettant ainsi d'éviter de mener des activités identiques.

4.1.3 Facteurs clés de succès

La création et le fonctionnement d'un cadre de concertation de l'ensemble des partenaires concernés sont primordiaux. L'existence d'un cadre de concertation regroupant l'ensemble des intervenants dans le domaine du travail des enfants (Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, Ministère des Mines, des Carrières et de l'Énergie, Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation, ONGs et Organisations internationales) permet des échanges d'informations et d'expériences. Il permet de tenir au même niveau d'information toutes les parties prenantes, ce qui est un gage de succès du projet.

4.1.4 Reproductibilité de la bonne pratique

La pratique est reproductible, mais nécessite au préalable l'identification des acteurs du domaine et leur implication avant même le démarrage des activités.

4.1.5 Utilité pour d'autres projets

Il y a utilisation rationnelle des ressources et des compétences. La concertation évite la duplication des activités et permet l'identification des compétences qui peuvent être utilisées pour la réussite d'autres projets.

4.1.6 Conseils aux gestionnaires de projets

Le fonctionnement de ce cadre peut être hypothétique s'il se situe à un niveau hiérarchique très élevé ou s'il comprend un nombre important de membres. Les multiples responsabilités des uns et des autres peuvent compromettre leur participation effective aux différentes rencontres, rendant ainsi difficile la tenue régulière des rencontres. Il faut donc veiller à alléger le cadre de concertation ou à défaut à constituer un noyau dur plus opérationnel.

4.1.7 Approfondissement de la bonne pratique

Il y a la nécessité que les rôles et prérogatives de l'instance de coordination et de ses membres soient clairement définis au préalable. Cela évite les conflits internes de leadership.

4.1.8 Actions d'amplification de la bonne pratique

En dehors des cadres de concertation, il faudra envisager des démarches vers les différentes parties prenantes pour les tenir informées des activités du projet. Par exemple, élaborer des notes de synthèse à l'adresse des partenaires. Des rencontres ouvertes à des acteurs qui ne sont pas nécessairement membres du comité de concertation (par exemple des institutions en charge de la sécurité dans les zones d'intervention), peuvent être entreprises à titre d'information.

4.2 Recours à des organisations (notamment des ONGs) déjà implantées dans les zones d'intervention du projet

4.2.1 Situation d'application

Cette bonne pratique suppose l'existence d'organisations déjà implantées dans la zone d'intervention. La présence de telles organisations dans le milieu leur confère une meilleure connaissance du contexte.

4.2.2 Résultats auxquels mène la bonne pratique

Les expériences passées avec les structures intervenantes entraînent une meilleure acceptation des activités par les communautés. Cela facilite aussi la mobilisation des communautés et donc une plus grande efficacité des activités.

Le recours aux ONG peut aussi les pousser à réaliser des actions plus pertinentes et réussies. Chacune voudra se distinguer très positivement pour les activités futures. Il permet aussi de réduire le monopole que certaines structures pourraient avoir, ce qui les incitera nécessairement à mieux travailler.

4.2.3 Facteurs clés de succès

La signature de conventions avec les structures permet de s'assurer que les activités vont être menées et que la continuité du programme sera assurée. Des conventions sont à signer entre les agences d'exécution et les services techniques (Enseignement, alphabétisation, santé, etc.). Il faudra également s'assurer que les agences d'exécution ont les compétences nécessaires. C'est là tout l'intérêt des formations à leur endroit afin qu'elles soient véritablement opérationnelles dans la mise en œuvre du projet.

4.2.4 Reproductibilité de la bonne pratique

La bonne pratique est reproductible, à condition de s'assurer que les organisations sur le terrain travaillent effectivement dans le domaine du développement local et qu'elles ont une certaine légitimité auprès des populations.

4.2.5 Utilité pour d'autres projets

La délégation des activités permet à la coordination du projet d'assurer un meilleur contrôle ou suivi des activités des agences d'exécution. Le recours aux ONG permet d'identifier aussi celles qui ne sont pas très opérationnelles. Ce qui permet de les exclure lorsque des activités sont à mener dans la zone. Cela permet du même coup à celles qui sont plus actives de mieux travailler et être plus opérationnelles.

Connaissant le contexte socio-culturel et économique des zones ainsi que les différents intervenants au niveau du développement local, cela facilite la mobilisation sociale et donc l'implication plus grande des communautés dans la mise en œuvre du projet.

4.2.6 Conseils aux gestionnaires de projets

Il faut travailler avec les ONG qui sont efficaces et qui ont fait leur preuve. Procéder à des évaluations rigoureuses et objectives des activités menées par les agences d'exécution.

4.2.7 Approfondissement de la bonne pratique

Le suivi et l'évaluation effectifs des activités des organisations restent une nécessité. Cela doit être un objectif en soi et être mené de façon indépendante.

4.2.8 Actions d'amplification de la bonne pratique

Les activités de renforcement des capacités à l'endroit des agences d'exécution, par des formations, la production de manuels et de guides peuvent contribuer à rendre les effets de cette bonne pratique encore plus importants.

4.3 Sensibilisation et mobilisation communautaire

4.3.1 Situation d'application

La sensibilisation de la population et la mobilisation communautaire sont un gage de bons résultats des projets. Dans un contexte où existent des intérêts divergents et où les résultats recherchés à travers le projet peuvent entrer en contradiction avec d'autres intérêts, la sensibilisation et la mobilisation communautaire sont des préalables.

4.3.2 Résultats auxquels mène la bonne pratique

La mobilisation des communautés dépendra de leur bonne compréhension du projet et de ses activités. Mieux informées, les populations apporteront beaucoup pour la réussite des projets par leurs suggestions, leur acceptation des activités et leur plus grande implication. Cela conduit aussi à une remise en cause des pratiques et conséquemment un changement de comportement.

La formation des mineurs adultes sur la limitation des risques dans les carrières leur fait prendre conscience des risques en matière de santé et de sécurité au travail. Ils sont ainsi plus aptes à prendre des mesures de protection afin de réduire le taux des blessés et de morts (trous d'aérations construits par les orpailleurs).

Les comités locaux de vigilance servent de relais aux ONGs pour le respect des lois et règlements visant l'abolition du travail des enfants. Ils participent à la surveillance du travail des enfants dans les mines. Un Comité Villageois des activités de Loisirs et d'Education Civique (COVILEC), un conseil des jeunes, un comité local de développement, deux (02) comités de vigilance de lutte contre le travail des enfants ont été mis en place.

La mise en place de cadres de concertation dans les communautés est un atout pour la lutte contre le travail des enfants dans les mines. Les associations des mineurs dans les sites d'orpaillage servent de moyen de prise de conscience, de formation, de communication avec les autorités, de plaidoyer en faveur des intérêts de l'artisanat minier et d'évaluation des

activités. Des réunions communautaires périodiques sont organisées pour planifier, résoudre les problèmes et négocier avec les autorités coutumières et administratives.

La prise de conscience et la responsabilité des communautés résultent de leur sensibilisation et mobilisation. Les leaders identifient les ménages vulnérables et programment les appuis dont ils ont besoin. La prise de conscience sur le travail des enfants et sur la santé et la sécurité au travail, la résolution des conflits, le plaidoyer à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté sont effectués par les communautés. Des plans de développement locaux ont été élaborés par les communes et ils intègrent l'élimination du travail des enfants et la défense des intérêts des mineurs, des autres membres de la communauté (les femmes en particulier) et les enfants au niveau local et national.

4.3.3 Facteurs clés de succès

A travers la sensibilisation et l'implication de toutes les couches sociales (parents, enfants, associations sœurs, autorités locales), l'adhésion des communautés aux activités du projet est plus importante et cela permet l'atteinte des objectifs.

Etre à l'écoute des populations, recourir aux leaders d'opinion ayant une légitimité, former des personnes ressources pour être les relais dans la communication, sont des facteurs de succès d'une mobilisation communautaire.

4.3.4 Reproductibilité de la bonne pratique

Pour que cette bonne pratique soit reproductible, il faut que les populations partagent la problématique, ainsi elles seront plus attentives. Si elles ne se sentent pas concernées, l'effort peut être vain.

4.3.5 Utilité pour d'autres projets

Lorsque les populations sont bien informées, elles adoptent des attitudes plus ouvertes à l'endroit des autres acteurs, ce qui facilite la mise en œuvre des actions.

4.3.6 Conseils aux gestionnaires de projets

Privilégier la communication avec les communautés et les populations, assure une meilleure compréhension des attentes du projet. Diversifier les supports de véhicule des différents messages donne une certaine variété des thèmes de communication. Ce qui évite de lasser les populations avec les mêmes messages.

4.3.7 Approfondissement de la bonne pratique

Au-delà de la sensibilisation et de la mobilisation communautaire, s'acheminer de plus en plus vers des approches de suivi et évaluation participatifs (Participatory Monitoring & Evaluation), avec une implication des communautés dans l'élaboration des objectifs, des outils de suivi et d'évaluation des activités. Cette approche qui est en développement depuis quelques années assurera des résultats encore plus importants.

4.3.8 Actions d'amplification de la bonne pratique

Impliquer les différentes couches de la population pour une plus large adhésion et une participation effective.

4.4 Mise en place d'activités génératrices de revenus (AGR) adaptées au contexte local

4.4.1 Situation d'application

Dans un contexte de pauvreté et de rareté des ressources, les familles recourent très souvent au travail des enfants comme alternative de survie, ce qui dans bien de cas compromet également leur scolarisation. L'une des principales raisons qui poussent les communautés à s'investir dans l'orpaillage avec leur progéniture est bien le manque de revenu et donc la pauvreté monétaire. Donner l'opportunité aux parents de trouver des ressources financières pour leur subsistance par la mise en place d'AGR est une solution de sortie de la pauvreté.

4.4.2 Résultats auxquels mène la bonne pratique

Le fait d'aider les communautés à entreprendre des activités lucratives, adaptées à leur contexte économique est un moyen de les sortir non seulement de la pauvreté, mais par la même occasion de les amener à retirer d'eux-mêmes les enfants des sites d'orpaillage.

Pour les femmes, ces activités génératrices de revenus, au-delà des revenus qu'elles leur procurent, leur permettent d'être occupées et de ne pas être sur les sites avec leurs enfants. De même ces AGR menées par les jeunes, les éloignent de l'orpaillage.

Le fait que les parents eux-mêmes retirent les enfants des sites est un résultat positif pour la pérennisation du retrait des enfants de l'activité minière.

4.4.3 Facteurs clés de succès

La mise en place de groupements ou de coopératives autour des AGR assure sa bonne réussite. Elle renforce l'engagement des communautés dans le suivi des activités économiques. La mise en place d'un système de commercialisation où les produits servent à l'approvisionnement de la cantine scolaire et à satisfaire les besoins de la population est une source de motivation à la production. C'est un facteur qui pousse les populations à produire car plus rassurées de l'écoulement de leur production.

L'octroi de micro-crédits aux femmes pour la réalisation d'activités (embouche ovine) est un appui utile pour la conduite des AGR. Cela est très apprécié par les femmes.

Choisir les AGR en fonction des potentialités locales et des débouchés permet une meilleure productivité.

4.4.4 Reproductibilité de la bonne pratique

Cette bonne pratique est reproductible dans un contexte de faibles ressources économiques, avec au préalable une bonne analyse des potentialités économiques des zones d'intervention.

4.4.5 Utilité pour d'autres projets

Elle peut bien être utile à d'autres projets pour lesquels l'amélioration des sources de revenus des populations est une composante.

4.4.6 Conseils aux gestionnaires de projets

Faire une bonne analyse des forces et faiblesses économiques de la zone d'intervention. Cela implique un état des lieux des activités courantes de la zone, une identification de celles qui peuvent potentiellement rapporter plus de revenus, donc ayant des débouchés. Pour cela, il faudra s'assurer que dans des localités environnantes il n'y a pas des activités analogues s'accaparant déjà tous les débouchés.

4.4.7 Approfondissement de la bonne pratique

Au fur et à mesure que le projet se met en place et que les AGR se développent, des besoins nouveaux apparaissent dont il faut tenir compte. La prise en compte de ces besoins nouveaux permet d'avoir des résultats plus importants en termes d'amélioration des ressources financières des ménages.

4.4.8 Actions d'amplification de la bonne pratique

Diversifier les AGR, assurer des formations aux différents groupes cibles, permet d'amplifier les effets attendus des AGR.

4.5 Investissement dans l'institution scolaire

4.5.1 Situation d'application

L'appui à la création d'écoles dans des zones qui n'étaient pas prévues sur la carte scolaire, la construction de classes mobiles/démontables et l'amélioration des constructions existantes ont permis à de nombreux enfants de continuer ou d'être scolarisés. Pour plusieurs raisons liées à l'organisation de la production aurifère sur les sites, les enfants de tous les âges (aussi bien préscolaire que scolaire) se retrouvent sur les sites d'orpaillage, avec tous les risques. L'investissement dans les infrastructures scolaires (garderies et école primaire) est un moyen efficace de retirer les enfants des sites. Elle vient en complément aux AGR dans lesquels sont impliqués les jeunes et les adultes.

4.5.2 Résultats auxquels mène la bonne pratique

Les constructions scolaires, les prises en charge scolaire et la mise en place des garderies ('Bisongo' au Burkina Faso) participe de la prévention du travail des enfants dans les mines. Les femmes, en allant sur les sites, amènent avec elles les tout petits. Très tôt, les enfants sont en contact avec les sites et sont potentiellement des enfants qui y travailleront, en plus de tous les risques sanitaires et sécuritaires. Pour prévenir cela, la mise en place d'institutions d'accueil et d'encadrement des enfants d'âge préscolaire (3-5 ans) a été salutaire. A six ans, les enfants rejoignent le primaire. Les parents qui sont pour la plupart eux-mêmes les employeurs trouvent que ces investissements permettent d'éloigner leurs enfants des sites d'orpaillage et leur assurent par conséquent un avenir meilleur.

Cela permet au plan global d'accroître l'offre scolaire et de répondre aussi à la demande.

4.5.3 Facteurs clés de succès

L'octroi de kits scolaires aux élèves, l'aménagement de salles de classes au primaire, la construction de centres d'alphabétisation pour les adultes, offrent des opportunités aux parents et les allègent de certaines charges scolaires.

Dans les garderies 'Bisongo', il faut un moniteur et une conteuse pour l'encadrement des enfants.

4.5.4 Reproductibilité de la bonne pratique

La construction d'une salle de classe démontable inspirée de l'expérience du BIT/IPEC du Niger. Ce système de salle démontable permet à l'école «de suivre les orpailleurs» dans leur déplacement à la recherche de l'or ; ce qui permet de limiter la déperdition scolaire.

4.5.5 Utilité pour d'autres projets

Il y a le fait qu'elle augmente la dotation en infrastructures scolaires de la localité et répond à une demande. Le fait que des enfants d'autres villages fréquentent ces structures contribue à réduire l'analphabétisme et à lutter contre le travail dans les mines car les enfants seront plus instruits, donc un risque réduit pour le travail dans les mines.

4.5.6. Conseils aux gestionnaires de projets

Il faut veiller à ce que la durée du projet soit en accord avec la durée du cycle primaire. Cela permet de conduire des activités jusqu'à terme et de suivre les investissements.

4.5.7 Approfondissement de la bonne pratique

La mobilité des populations et des infrastructures scolaires ne sont-elles pas de nature à perturber les apprentissages ? Il n'est pas toujours évident que l'on puisse bénéficier du même environnement surtout sur le plan de l'hygiène et de l'assainissement. Il y a donc lieu de faire des investigations complémentaires pour répondre à ces interrogations.

4.5.8 Actions d'amplification de la bonne pratique

Apporter un appui aux Associations de Parents d'Elèves (APE) et aux Associations de Mères Educatrices (AME) permet d'amplifier l'effet des investissements dans l'éducation.

5. Difficultés/contraintes et questions émergentes

5.1 Difficultés/contraintes

5.1.1 Du point de vue de l'équipe du projet

- ✓ *Niveau des infrastructures scolaires très faible au départ*
- ✓ *Moyens logistiques et humains très limités*
- ✓ *Durée du projet réduite*
- ✓ *Disfonctionnement du cadre de concertation des acteurs*

5.1.2 Du point de vue des agences d'exécution

- ✓ *Inadéquation entre ressources et besoins exprimés*
- ✓ *Logistique limitée*
- ✓ *Chute du taux change du dollar US*
- ✓ *Travaux champêtres en saison hivernale*
- ✓ *Coût d'opportunité de la scolarisation des enfants*
- ✓ *Insuffisance de l'offre scolaire*
- ✓ *Absence de synergie d'action.*

5.1.3 Du point de vue des partenaires

- ✓ *Durée du projet limitée*
- ✓ *Faible application des textes juridiques*
- ✓ *Faible dotation des ressources publiques*
- ✓ *Absence de dispositif de collecte et de diffusion des données*
- ✓ *Faible réceptivité des orpailleurs à la question des enfants*
- ✓ *Faible capacité de l'Etat à déployer un encadrement de qualité pour l'école et le suivi des normes*
- ✓ *Absence d'engouement pour les actions du projet, le mariage précoce des filles formées*
- ✓ *Limite linguistique du documentaire qui est réalisé en Français et non dans les langues parlées en milieu d'orpaillage*
- ✓ *Omission de la problématique de l'orpaillage et du travail des enfants dans les mines et ailleurs dans les plans*
- ✓ *manque de soutien financier de l'Etat*
- ✓ *Absence de spontanéité et passivité des communautés dans la prise en charge de leurs préoccupation : les communautés n'ont pas su développer, de manière spontanée, des projets pour résoudre leurs problèmes.*

5.2 Questions émergentes ou besoins nouveaux

- ✓ *Envisager un programme de constructions scolaires*
- ✓ *Maintenir une cantine scolaire pour le goûter des enfants*
- ✓ *Investir davantage dans la santé*

- ✓ *Prévoir un programme d'activités spécifiques pour les adolescentes mères (AGR spécifiques par exemple) ;*
- ✓ *Diversifier les AGR, notamment pour les jeunes*
- ✓ *assurer un suivi permanent et le parrainage des enfants prise en charge jusqu'à l'âge de 18 ans*
- ✓ *soutenir les orpailleurs en outils et matériels améliorés de l'orpillage (Ministère des Mines et de l'Énergie et/ou d'autres partenaires)*
- ✓ *La Direction du Travail et de la sécurité Sociale (DTSS) doit prendre le relais du Programme National IPEC*

6. Conditions de pérennisation des acquis du projet

6.1 Aspects institutionnels

Au regard de la lourdeur de fonctionnement du comité directeur national (CDN), la création d'une cellule plus réduite serait plus appropriée. Cette cellule pourrait être spécifique au travail des enfants dans les mines.

L'engagement pris par une des agences d'exécution de faire en sorte que les activités menées dans le cadre du projet IPEC et que les acquis soient pérennisés est un gage d'appropriation du projet. Ce qui est une motivation pour la continuité des activités. Pour l'agence, la connaissance de la zone, la capitalisation d'un certain nombre d'expériences et les contacts déjà établis avec les communautés, l'administration locale et les collectivités locales sont des facteurs qui contribueront à faciliter les activités futures.

L'amélioration de l'environnement institutionnel de quelques ONG oeuvrant dans la lutte contre le travail des enfants et l'amélioration de la capacité d'intervention des associations travaillant dans la lutte contre le travail des enfants ainsi que les Plan de Développement élaboré avec l'appui des bailleurs (IDA, LUCOP/GTZ, etc.) pour les communes sont aussi des acquis qui permettent la pérennisation des activités du projet.

6.2 Mobilisation et adhésion des communautés

La construction d'école et de salles de classes permet le maintien des enfants à l'école et les soustrait du travail dans les mines. De plus le comité de gestion de l'école par son accompagnement, suit les enfants et les préserve des mines. La mise en place des Clubs de jeunes orpailleurs (Club de Sport, Club d'Art, Club d'Environnement) et des Comités locaux d'observation et de suivi du travail des enfants reste un acquis. La création des groupements et associations offre aux populations un cadre de travail et de production, et permet par conséquent le maintien des parents hors des mines et corrélativement les enfants. L'existence de toutes ces structures offre une opportunité de continuité des actions de lutte contre le travail des enfants dans les mines. De plus les actions entreprises ont entraîné une orientation de la conscience collective vers le concept «Travail des Enfants».

6.3 Fonctionnement des infrastructures sociales

Durant le projet des kits scolaires ont été fournis, des enseignants ont été recrutés et pris en charge. Comment ce dispositif pourra-t-il fonctionner à la fin du projet ? La gratuité de l'éducation sera-t-elle assurée par le Ministère de l'enseignement de base dans le cadre de la politique de gratuité scolaire ? L'engagement de l'Etat par ces départements ministériels et la création de ligne budgétaire pour lutter contre le travail des enfants dans les mines assureraient une certaine pérennité.

Conclusion et recommandations

Au terme du projet, il est apparu nécessaire d'examiner sa performance générale, ses réalisations en rapport avec les objectifs qui étaient fixés, les leçons apprises, les bonnes pratiques, les conditions de durabilité des acquis, en vue d'une capitalisation pour d'autres projets similaires futurs.

Les éléments suivants sont apparus comme des bonnes pratiques :

- ✓ *L'approche holistique impliquant plusieurs acteurs institutionnels*
- ✓ *Le recours à des organisations (notamment des ONGs) déjà implantées dans les zones d'intervention du projet*
- ✓ *La sensibilisation et la mobilisation communautaire*
- ✓ *La mise en place d'activités génératrices de revenus (AGR) adaptées au contexte local*
- ✓ *L'investissement dans l'institution scolaire ('Bisongo' et réfection de classes)*
- ✓ *Mise en place de groupements ou de coopératives autour des AGR*
- ✓ *orientation de la conscience collective vers le concept «Travail des Enfants».*

Des questions émergentes ou besoins nouveaux ont aussi été identifiés. Il s'agit notamment :

- ✓ *D'envisager un programme de constructions scolaires;*
- ✓ *D'assurer le fonctionnement des cantines scolaires;*
- ✓ *D'investir davantage dans la santé;*
- ✓ *De prévoir un programme d'activités spécifiques pour les adolescentes mères;*
- ✓ *De diversifier les AGR, notamment pour les jeunes.*

Enfin, les conditions de pérennisation des acquis du projet ont pu être définies : ainsi la création des groupements offre aux populations un cadre de travail et de production et permet par conséquent le maintien des parents hors des mines ainsi que les enfants. L'engagement de l'Etat par ces départements ministériels et la création de ligne budgétaire pour lutter contre le travail des enfants dans les mines assureraient une pérennité. La durabilité des interventions posera problème après le projet si les ONGs et institutions partenaires ne disposent pas des moyens requis pour continuer les actions entamées. La prise en compte de la problématique du travail des enfants dans le DSRP, ainsi que dans le projet de document du Plan cadre des Nations Unies (UNDAF) 2009-2013 rassure quant à des actions futures.

Enfin, il faut retenir que le projet a participé à la préparation de l'avenir des enfants en les éloignant des mines. La stratégie du projet devrait amener les politiques et les structures nationales des pays d'intervention à soutenir les actions engagées localement dans la lutte contre le travail des enfants. Les actions entamées par IPEC/Mines méritent d'être poursuivies. Les activités d'amélioration de la productivité des mines et donc de rentabilisation de son exploitation serait une alternative pour mieux convaincre les orpailleurs de ne plus employer les enfants dans les mines. Comme recommandations en vue d'expériences similaires, il faudra :

- ✓ Prolonger la durée des projets
- ✓ Renforcer l'équipe de coordination du projet
- ✓ Assurer un cadre opérationnel de concertation entre les différentes parties prenantes
- ✓ Renforcer les capacités des agences d'exécution

- ✓ Consolider les acquis du projet à travers le suivi des actions et la poursuite du financement des activités. Cela implique la mise en œuvre d'une seconde phase IPEC ;
- ✓ Respecter les promesses faites aux parents et aux enfants ;
- ✓ Satisfaire les besoins les plus pressants des ménages (accès à l'eau potable, soins médicaux et revenus monétaires)
- ✓ Préparer et mettre à la disposition des ONG et institutions partenaires, une stratégie permettant la poursuite des actions.

Bibliographie

- AMADOU, Mariama (2010), *Elaboration de Document de Capitalisation des Expériences sur le Travail des Enfants dans l'Orpaillage au Niger. Rapport final*, BIT/IPEC/Mines, Niamey, 50 p. + annexes.
- ANTONIOLI, Albert (1993), *Le droit d'apprendre. Une école pour tous en Afrique*, L'Harmattan, Paris, 185 p.
- AKPAKA, Odile (2008), *Synthèse des bonnes pratiques, leçons apprises et enseignements tirés par le projet LUTRENA*, OIT/IPEC/LUTRENA, 12 p.
- BIT/IPEC/Projet BIT/IPEC Mines Afrique de l'Ouest (2009), *Activités du projet au Burkina Faso*, Ouagadougou, 8 p.
- BIT/IPEC (sans date), *Document du projet BIT/IPEC/Mines*, 87 p.
- BIT/IPEC/Projet BIT/IPEC Mines Afrique de l'Ouest (2009), *Activités du*, projet au Burkina Faso, 8 p.
- BIT/IPEC (s.d.), *Prodoc Mines*, 87 p.
- BIT/IPEC/Projet BIT/IPEC Mines Afrique de l'Ouest (s.d.), *Fiche technique*, 4 p.
- BONNET, Michel (1996), « Le travail des enfants à la lumière de la servitude pour dettes », in : Bernard SCHLEMMER (éd.), *L'enfant exploité. Oppression, mise au travail, prolétarisation*, Karthala-ORSTOM, Paris, pp. 251-265.
- BRISSET, Claire (1997), *Un monde qui dévore ses enfants*, Edition Liana Levi, Paris.
- Bureau Burkinabè d'Etudes et d'Appui-conseils (2009), *Enquête de base sur le travail des enfants sur les sites aurifères de Gorouol Kadgè et Ziniguima (Burkina Faso). Rapport d'enquête. Version finale*, BIT/IPEC Mines, 60 p.
- COBUFADE (2002), *Etude sur le travail des enfants dans l'orpaillage au Burkina*.
- ERNY, Pierre (1972), *L'enfant et son milieu en Afrique noire. Essais sur l'éducation traditionnelle*, Payot, Paris, 310 p.
- ILO/IPEC (2006), *Documentation on experiences achievements and lessons from west africa cocoa/commercial agriculture project (wacap) in Ghana*, 55 p.
- INSD (2009), *Rapport de l'Enquête nationale sur le travail des enfants au Burkina Faso (ENTE-BF)*, ... p.

- KAMUZORA, Lwechungura C. (1984), « High Fertility and the Demand for Labor in Peasant Economies : the Case of Bukoba District, Tanzania », *Development and Change*, Vol. 15, p. 105-124.
- KOBIANE, Jean-François et Idrissa KABORE (2010), *Documentation des expériences sur le travail des enfants dans l'orpaillage au Burkina Faso. Rapport final*, BIT/IPEC/Mines, Ouagadougou, 64 p.
- MARCOUX, Richard (1999) « Entre l'école et l'atelier : fréquentation scolaire et travail des enfants à Québec en 1901 », Communication au Colloque international CICRED sur *Stratégies éducatives, familles et dynamiques démographiques*, Ouagadougou, 15-19 novembre 1999, 16 p.
- MARCOUX, Richard (2002), « Régimes démographiques, école et travail des enfants. Un regard croisé sur deux villes, Bamako et Québec », in : Francis GENDREAU, Dominique TABUTIN et Maud POUPARD (éd.), *Jeunesses, vieillesse, démographies et sociétés*, Chaire Quetelet 2001 et Réseau démographie de l'AUF, pp. 219-240.
- MARCOUX, Richard, Mouhamadou GUEYE et Mamadou Kani KONATÉ (2002), « Environnement familial, itinéraires scolaires et travail des enfants au Mali », Communication au Colloque international AIDELF, *Enfants d'aujourd'hui. Diversité des contextes, pluralité des parcours*, Dakar, 9-13 décembre 2002, 10 p.
- MINGE-KALMAN, Wanda (1978), « The industrial Revolution and the European Family: The Institutionalization of 'Childhood' as a Market for Family Labor », *Comparative Studies in Society and History*, Vol. 20, N° 3, p. 454-468.
- Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (1998), *Etude initiale sur le travail des enfant*.
- MOSER, Caroline O. N. (1996), *Confronting Crisis. A comparative Study of Household Responses to poverty and vulnerability in Four Poor Urban Communities*, Environmental Sustainable Development Studies and Monographs Series, N° 8, Washington, Banque Mondiale, 100 p.
- RIZZINI, Irene, Irma RIZZINI et Fernanda Rosa BORGES (1998), « Brazil : Children's Strength is not in Their Work », in : Maria Cristina SALAZAR et Walter Alarcon GLASINOVICH (éd.), *Child Work and Education. Five case studies from Latin America*, UNICEF, Florence, pp. 20-38.
- SALAZAR, Maria Cristina (1998), « Child Work and Education in Latin America », in : Maria Cristina SALAZAR et Walter Alarcon GLASINOVICH (éd.), *Child Work and Education. Five case studies from Latin America*, UNICEF, Florence, pp. 1-19.

SCHLEMMER, Bernard (1996), « Présentation générale », *in* : Bernard SCHLEMMER (éd.), *L'enfant exploité. Oppression, mise au travail, prolétarianisation*, Karthala-ORSTOM, Paris, pp. 7-27.

SIDDIQI, Faraaz et Harry Anthony PATRINOS (1997), « Child Labor : Issues, Causes and Interventions », *Human Capital Development and Operations Policy Working Paper N° 56*, The World Bank, 10 p.

STELLA, Alessandro (1996) « Pour une histoire de l'enfant exploité. Du Moyen Âge à la révolution industrielle », *in* : Bernard SCHLEMMER (éd.), *L'enfant exploité. Oppression, mise au travail, prolétarianisation*, Karthala-ORSTOM, Paris, pp. 31-51.

UNICEF (1997), *La situation des enfants dans le monde 1997*, New York, 116 p.

UNICEF (sans date), *La pauvreté et les enfants. Bilan des dix premières années dans les pays les moins avancés*, New York, 27 p.

Annexes



BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL
Programme International pour l'Abolition du Travail des Enfants (IPEC)

Projets BIT/IPEC Mines (Afrique de l'Ouest)- RAF/05/54/USA

DOCUMENTATION DES EXPERIENCES SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS
DANS L'ORPAILLAGE AU BURKINA FASO ET AU NIGER

TERMES DE REFERENCE

I. Contexte et justification

Au Burkina Faso et au Niger, le travail des enfants (garçons et filles) dans l'orpaillage traditionnel est une pratique relativement nouvelle, favorisée depuis quelques années par la sécheresse et le manque d'alternatives pour de nombreuses familles des régions rurales. Ce phénomène évolue rapidement et se déroule dans des zones reculées et de façon saisonnière. Peu d'informations ou de statistiques précises sur le nombre de mineurs, les sites ou la production sont disponibles actuellement dans ces pays de la sous région ouest africaine.

De nombreux enfants sont sollicités pour le transport et le traitement du minerai, les corvées d'eau et la surveillance des bédés sur les sites. Certains enfants sont employés dans le creusage des puits. Les risques sanitaires sont grands pour ces enfants qui sont affectés pendant plusieurs heures par jour au pilage et au lavage du minerai. Au nombre des risques physiques et contraintes auxquels les enfants sont exposés sur les sites miniers, notamment sur les petites exploitations minières traditionnelles, l'on note les chutes, les affections pulmonaires et la silicose dues aux fines poussières et à la manipulation des substances toxiques, les risques de surdit  par le bruit permanent du pilon ou du marteau, la fatigue et les efforts intenses pour  craser et broyer le minerai, les risques de blessures par les  clats de pierre dans les yeux ou celles provoqu es par la manipulation des outils et machines dangereuses, les affections oculaires et dermatologiques diverses, et l'exploitation sexuelle.

Afin d'aider    radiquer le travail des enfants en g n ral dans la sous-r gion et dans les mines traditionnelles et les carri res artisanales en particulier, le BIT/IPEC a sign  un M morandum d'Entente avec les Gouvernements des trois pays (au Niger en mars 2000, accord renouvel  en 2004 ; au Burkina Faso en f vrier 1999, accord renouvel  en f vrier 2005).

La signature et le suivi de ces accords, l'adoption de plans nationaux et la mise en place de structures nationales de coordination de la lutte contre le travail des enfants et ses pires formes confirment l'engagement de ces pays   combattre le travail des enfants. Ces diff rentes mesures font suite   la ratification par ces trois pays de la Convention No 138 de l'OIT relative   l' ge minimum d'acc s   l'emploi et de la Convention No 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants.

Si l'application des deux Conventions de mani re g n rale et dans le secteur des mines traditionnelles en particulier, constitue une pr occupation majeure des gouvernements de ces pays, elle est toutefois rendue ardue par, entre autres, l'insuffisance de donn es substantielles et fiables signal e ci-dessus, donn es devant permettre une meilleure compr hension de la situation du travail des enfants et une intervention appropri e en faveur des groupes cibles.

En g n ral, les activit s sont plus importantes pendant la saison s che (Au Niger, d'Octobre   Juin, au Burkina Faso de Novembre   Mai). Elles sont limit es en saison des pluies,   cause de l'implication de nombreux orpailleurs dans les travaux agricoles, des difficult s de vidange de mines, des dangers de l'arriv e des eaux et des effondrements caus s par la pluie.

Cependant, sur certains sites d'orpaillage, les travaux d'orpaillage se d roulent continuellement pendant toute l'ann e, malgr  les mesures officielles d'arr t de l'exploitation artisanale de l'or.

Au cours des dernières années, le Projet « Prévention et élimination du travail des enfants dans l'orpaillage en Afrique de l'Ouest – BIT/IPEC Mines » s'est attelé, en exécution de ses missions, à :

- réduire la vulnérabilité des enfants et des jeunes des zones focales en moins les exposant à une exploitation par le travail ;
- renforcer la sécurité économique et la stabilité des familles des zones focales;
- renforcer la cohésion communautaire dans les zones focales par l'organisation des mineurs en coopératives et autres;
- amener les politiques et les structures nationales des pays d'intervention à soutenir les actions engagées localement ;
- élaborer et répliquer un modèle réaliste pour l'élimination de manière durable du travail des enfants dans les mines.

Au terme de la période de mise en œuvre du Projet et afin de fournir une base d'informations utiles à la réplication dans le futur des actions menées, le besoin de la documenter les expériences, les bonnes pratiques, les leçons apprises, les perspectives et les facteurs de durabilité du Projet dans ses divers domaines d'intervention s'impose.

II. Objectifs de l'étude

Cette consultation vise à contribuer à une meilleure connaissance du travail des enfants dans l'orpaillage par la documentation et la capitalisation des résultats et expériences, des leçons apprises et bonnes pratiques du Projet au Burkina Faso et au Niger.

Il s'agira plus spécifiquement de :

- examiner les expériences menées, le niveau d'exécution des activités, les stratégies mises en œuvre, les contraintes de leur réalisation, les meilleures pratiques;
- analyser les performances institutionnelles et techniques des agences d'exécution en lien avec le transfert des compétences et leurs capacités à soutenir ou à faire soutenir durablement les modèles d'intervention expérimentés par le projet ;
- proposer des axes des futures interventions contre le travail des enfants dans l'orpaillage dans la sous région.

III. Résultats attendus

Au terme de l'étude :

- les méthodes d'approche et stratégies de mise en œuvre du Projet et des composantes sont connues ;
- le niveau de réalisation des activités du Projet et des composantes est précisé ;
- les acquis actuels du Projet sont présentés ;
- les perspectives et les éléments de durabilité du Projet sont relevés.

IV. Méthodologie

A partir de l'examen du document du projet et des rapports techniques d'avancement, le consultant proosera un guide d'entretien dialogue avec les partenaires clés du Projet. Ces partenaires livreront ainsi leurs expériences et des histoires vécues tout au long de la mise en œuvre du Projet.

Les principales étapes de cette consultation sont les suivantes:

- des séances de briefing avec l'équipe du Projet sur les attentes mutuelles ;
- une revue documentaire (documents de base du Projet - PRODOC, plans de travail, plan de suivi du Projet -, rapports techniques d'avancement élaborés par le Projet et les agences d'exécution rapports d'atelier et de formation, rapports de missions, études et travaux de recherche, etc.) ;
- l'examen de la méthodologie d'approche et des stratégies d'intervention du Projet ;
- l'élaboration et le pré test du guide d'entretien et d'autres outils de collecte de données
- l'administration du guide d'entretien et la collecte des autres informations et données auprès des groupes cibles
- la rédaction du rapport provisoire et du rapport final ;
- la restitution des résultats de l'étude

V. Groupes cibles

L'étude portera sur les groupes cibles suivants :

- L'équipe du Projet au Burkina Faso et au Niger ;
- Les structures nationales de coordination de la lutte contre le travail des enfants au Burkina Faso et au Niger ;
- Les agences d'exécution, les Organisations de travailleurs et d'employeurs, les services techniques de l'administration partenaires ;
- Les autres partenaires nationaux et internationaux, publics ou privés impliqués dans la lutte contre le travail des enfants dans les zones du projet au Burkina Faso et au Niger ;
- les communautés des zones du Projet au Burkina Faso et au Niger ;
- les parents orphelins des enfants et de ceux à risque ;
- les employeurs des enfants orphelins et ceux à risque ;
- les enfants orphelins et ceux à risque âgés de 5 à 17 ans

VI. Consultant

Un consultant sera sollicité pour la conduite de cette étude. Celui-ci justifiera des qualifications suivantes :

- Un diplôme post-universitaire en sciences sociales, d'ingénieur statisticien économiste ou dans un domaine connexe ;
- une expertise sur la lutte contre le travail et la traite des enfants ;
- compétences en matière de rédaction de document de capitalisation, de formation et de communication.

VII. Durée

Les prestations se dérouleront sur une période de 20 jours et porteront sur :

- la préparation du cahier de mission;
- l'exécution des missions de terrain dans les pays cibles;
- le traitement des informations et données et l'analyse des résultats ;
- la rédaction du rapport provisoire et du rapport final de l'étude.

VIII. Présentation et validation du Rapport de l'étude

Le rapport de l'étude s'inspirera du plan indicatif suivant :

- Résumé exécutif ;
- Contexte et justification de la consultation ;
- Objectifs et méthodologie utilisée dans l'exercice de documentation des expériences ;
- Description du Projet , de ses composantes, des raisons de sa création, ses arrangements institutionnels, la chronologie des événements majeurs ayant marqué son exécution dans chacun des pays ;
- Etudes et autres travaux de recherche réalisés au cours de la mise en œuvre du Projet ;
- Les contraintes de la mise en œuvre du Projet ;
- Les réalisations et les leçons apprises, le renforcement des capacités et le transfert des compétences, les perspectives de durabilité ;
- Les bonnes pratiques au regard des analyses des composantes du Projet par les partenaires et de l'équipe de gestion du projet ;
- Les problématiques découlant de l'exercice de documentation des expériences et de la mise en œuvre du Projet ;
- Suggestions et recommandations
- Annexes

IX. Calendrier de l'étude et plan de travail

L'étude sera réalisée en Juin 2009 et un plan de travail assorti d'un chronogramme des activités envisagées sera soumis au BIT/IPEC une semaine après la signature du contrat par le consultant. Le rapport provisoire sera soumis en fin Juin 2009 et le rapport final en mi Juillet 2009.